



ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE REYNIER

L'Association Sportive (AS) du Collège se présente comme un club scolaire de sport. Elle est affiliée à une fédération, l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

L'Association permet aux élèves du collège de participer à différentes activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS. Ces activités se déroulent les mercredis après midi entre 12h et 17h pour les entraînements, et entre 13h et 18h au plus tard (déplacements en cars) les jours de compétitions.

Les activités proposées pour l'année scolaire 2019 / 2020 sont :

Activités	Lieu des entraînements	Horaires
Badminton (M Rossi + M Pinceloup)	Gymnase du Verger	13h30 – 15h30
Danse (Mme Emorine)	Salle de Danse de la Mascotte	13h00 – 15h00
Escalade (Mme Troin)	Mur d'Escalade de la Mascotte	13h30 – 14h30
Rugby (M Jouve)	Pelouse du Verger	12h00 – 13h45
Pétanque (Mme Troin)	Stade du Verger	12h00 – 13h15

Ces activités seront maintenues pour l'année sous réserve d'inscription d'au moins 15 élèves par discipline. En cas d'abandon de la discipline faute d'inscription, l'élève pourra choisir une autre activité.

L'Association Sportive participe également aux compétitions d'Equitation, d'Escrime, de Voile, de Natation, en encadrant des équipes formées d'élèves de Club qui veulent bien représenter le Collège Reynier dans ces compétitions UNSS. Leurs entraînements en club étant suffisants pour cette participation.

Formalités d'inscription : Il faut pour participer à l'AS : - Une autorisation parentale
- Un chèque de 30 € pour la licence (20€ pour le 2^{ème} enfant de la même famille)

Les imprimés d'inscription sont à demander aux professeurs EPS, ou à télécharger sur le Site Internet du Collège
(<http://collegereynier83.free.fr/wordpress/>)

Les papiers d'inscription seront à rapporter au Professeur d'EPS responsable de l'Activité choisie, à partir du mercredi 18 septembre 2019, sur le lieu et les horaires de l'entraînement indiqué dans le tableau ci-dessus. Les activités sportives commenceront dès le mercredi 18 septembre 2019 sur les lieux et aux horaires d'entraînements prévus.

Absences : L'adhésion à l'AS étant volontaire, votre enfant nous étant confié par vos soins, toute absence devra être justifiée par un mot des parents.

L'AS n'est pas une garderie du mercredi, aussi l'engagement dans un sport sous-entend la participation assidue aux entraînements et aux compétitions. Des absences trop nombreuses, pénalisantes pour les équipes, entraîneront la radiation de l'AS de l'élève concerné(e), sans remboursement de la cotisation.

En cas de démission de l'AS, (aucun remboursement possible sauf en cas de démission dûment justifiée par un certificat médical), celle-ci devra être signifiée au professeur d'EPS responsable de l'activité, par écrit et signée des parents.,

Les professeurs d'EPS vous souhaitent une bonne saison sportive dans les différentes équipes du Collège Reynier, et que la moisson de titres et de médailles soit fructueuse encore cette année.